

DIPLOME PROFESSIONNEL DONNANT DROIT A UNE ACTIVITE D'ENCADREMENT ESCALADE REMUNEREE	NIVEAU D'ETUDE	FILIERE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION (OF)	NIVEAU ACCES ESCALADE	HEURES DE FORMATION EN LIEN AVEC L'ESCALADE
Brevets fédéraux initiateurs	X	sport et animations	FFME+FFCAM+UFOL+FS GT	5c voie / 4c en bloc	70 heures de cours + encadrement
CQP Animateur Escalade sur Structure Artificielle	5bis	sport et animations	Tous centres sur agrément ; actuellement FFME	6b voie / 5c bloc	266 heures (161 heures OF et 105 heures entreprise)
BAPAAT Support technique escalade	5	sport et animations	Tous centres sur agrément	6a en voie	Entre 35 et 150 heures, selon les OF
Certificat de Spécialisation Activités Escalade (Attaché à un des BPJEPS suivants : APT, AGFF, Nautisme)	4	sport et animations	Tous centres sur agrément ; actuellement FFME et divers	6a en voie / 5a en bloc	Entre 140 et 280 heures, selon les OF
BPJEPS APT	4	sport et animations	Tous centres sur agrément	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
DEJEPS Perfectionnement sportif, Mention escalade	3	sport et animations	Tous centres sur agrément ; actuellement FFME + CREPS PACA	7a voie / 6b bloc pour garçons - 6c voie / 6a bloc filles	1182heures (619 heures OF et 563 heures entreprise)
DEJEPS Handisports	3	sport et animations	Tous centres sur agrément	aucun	Laissé à l'appréciation des OF
Diplôme d'Etat d'Alpinisme – Guide de Haute Montagne (et Brevet d'Etat d'Alpinisme – Guide de Haute Montagne)	3	montagne	ENSA	6c-7a voie / liste de courses rocheuses	Quelques-unes...
Diplôme d'Etat d'Alpinisme – Stagiaire Aspirant Guide	3	montagne	ENSA	6c-7a voie / liste de courses rocheuses	Quelques-unes...
DEJEPS Perfectionnement sportif mention Escalade en milieux naturels (et BEES 1/2 Escalade)	3	sport et animations	CREPS	7a voie / 6b bloc pour garçons - 6c voie / 6a bloc filles liste de courses en TA et grandes voies modernes	1204 heures (700 heures en OF et 504 heures en entreprise)
DESJEPS Escalade	2	sport et animations	Aucun pour l'instant, probablement la FFME	Expérience d'entraîneur => le niveau existe...	Beaucoup...
DEUST activités physiques et sportives adaptées	3	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
DEUST activités physiques et sportives et inadaptations sociales	3	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
DEUST action, commercialisation des services sportifs	3	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
DEUST métiers de la forme	3	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
DEUST pratique et gestion des activités physiques et sportives et de loisirs pour les publics séniors	3	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles	3	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
DEUG STAPS	3	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
licence STAPS mention « Entraînement sportif » (si l'escalade est inscrite dans l'annexe descriptive du diplôme)	2	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	
Licence STAPS parcours type "santé, vieillissement et activités physiques adaptées"	2	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
Licence STAPS parcours type "intervention sociale : développement social et médiation par le sport"	2	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
Licence STAPS parcours type « Ergonomie du sport et performance motrice »	2	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
Licence STAPS parcours type "métiers de la forme"	2	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
Licence STAPS parcours type "animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives" (AGO APS)	2	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
Licence STAPS parcours type "éducation et motricité"	2	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
Licence STAPS option "management du sport"	2	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
Licence STAPS parcours type "activité physique adaptée et santé"	2	Enseignement Supérieur	UFR STAPS	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
CAPE - CAPEPS (professeur des Ecoles - professeur EPS)	2	Enseignement Supérieur	UFR STAPS + IUFM	aucun	laissé à l'appréciation de l'OF, peut-être néant
Educateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS)	3	Concours de la fonction publique	X	aucun	aucun

DIPLOME PROFESSIONNEL DONNANT DROIT A UNE ACTIVITE D'ENCADREMENT ESCALADE REMUNEREE	PREROGATIVES						LIMITATIONS DES CONDITIONS D'EXERCICE, PRECISIONS	INFOS REGLEMENTAIRES (RNCP OU AUTRE)
	découverte	perfectionnement	entraînement	formation	limitation altitude en SNE	terrains de pratique		
Brevets fédéraux initiateurs	OK	OK	OK	NON	<1500 m	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max	Possibilité d'encadrement contre rémunération seulement dans le cadre des ACM (8 personnes maxi + faire partie de l'équipe pédagogique) ; Dans le cadre des ACM, un animateur majeur de l'équipe péda peut encadrer des blocs balisés en SNE à moins de 3 m de hauteur et ayant une réception aisée.	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0000269283&dateTexte=&categorieLien=id
CQP Animateur Escalade sur Structure Artificielle	OK	OK	jusqu'au premier niveau de compétition	NON	X	SAE	360 heures par an max	http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=24898
BAPAAT Support technique escalade	OK	NON	NON	NON	<1500m	SAE + PAH + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max d'un niveau inférieur à 6a	exercice sous la tutelle d'un BE/DE/Guide/Aspi escalade en tête limité aux voies "tire clou" sous la présence du tuteur; idem rappel mais un seul à la fois. 3 moulinettes à la fois max.	http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=1833
Certificat de spécialisation Activités Escalade (Attaché à un des BPJEPS suivants : APT, AGFF, Nautisme)	OK	NON	NON	NON	NON	SAE+PAH + Blocs + Secteurs découverte de 1 longueur de 35 mètres (des Sites sportifs)		https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025145746&fastPos=28&fastReqId=2077773980&categorieLien=id&oldAction=rechTexte
BPJEPS APT	OK	NON	NON	NON	NON	SAE + PAH + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max		https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000007783328&fastPos=18&fastReqId=1667029353&categorieLien=id&oldAction=rechTexte
DEJEPS Perfectionnement sportif, Mention escalade	OK	OK	OK	OK	<1500m	SAE + PAH + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max		https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025145746&fastPos=28&fastReqId=2077773980&categorieLien=id&oldAction=rechTexte
DEJEPS Handisports	OK	OK	OK	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max	Encadrement des APS auprès de personnes souffrant de déficiences intellectuelles et de troubles psychiques	http://www.sports.gouv.fr/IMG/archives/pdf/Arrete120707-06mentoHandisport.pdf
Diplôme d'Etat d'Alpinisme – Guide de Haute Montagne (et Brevet d'Etat d'Alpinisme– Guide de Haute Montagne)	OK	OK	OK	OK	NON	SAE+ PAH + Via ferrata + Blocs + Tous sites d'escalade		http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=24666
Diplôme d'Etat d'Alpinisme – Stagiaire Aspirant Guide	OK	OK	OK	OK	NON	SAE +PAH + Via ferrata + Blocs + Sites sportifs		https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025145746&fastPos=38&fastReqId=2077773980&categorieLien=id&oldAction=rechTexte
DEJEPS Perfectionnement sportif mention Escalade en milieux naturels (et BEES 1/2 Escalade)	OK	OK	OK	OK	<1500m	SAE+ PAH + via ferrata + Blocs + Tous sites d'escalade		https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025270344&dateTexte=
DESJEPS Escalade	OK	OK	OK	OK	<1500m	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max		https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025145746&fastPos=38&fastReqId=2077773980&categorieLien=id&oldAction=rechTexte
DEUST activités physiques et sportives adaptées	OK	OK	OK	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max	Encadrement des activités physiques ou sportives auprès de personnes souffrant de déficiences intellectuelles et de troubles psychiques	http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=2529
DEUST activités physiques et sportives et inadaptations sociales	OK	OK	OK	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max	Encadrement des activités physiques ou sportives auprès de personnes présentant des inadaptations sociales.	http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=2532

DIPLOME PROFESSIONNEL DONNANT DROIT A UNE ACTIVITE D'ENCADREMENT ESCALADE REMUNEREE	PREROGATIVES						LIMITATIONS DES CONDITIONS D'EXERCICE, PRECISIONS	INFOS REGLEMENTAIRES (RNCP OU AUTRE)
	découverte	perfectionnement	entraînement	formation	limitation altitude en SNE	terrains de pratique		
DEUST métiers de la forme	OK	OK	OK	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max	Tout public d'activités physiques dans le secteur des métiers de la forme	http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=2690
DEUST pratique et gestion des activités physiques et sportives et de loisirs pour les publics séniors	OK	OK	OK	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max	Encadrement des activités physiques ou sportives de publics seniors	http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=2934
DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles	OK	NON	NON	NON	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max + PAH avec complément de formation	Encadrement pour tout public d'activités physiques dans le secteur des métiers de la forme	http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=30176
DEUG STAPS	OK	OK	NON	NON	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max	exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique	http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=4567
licence STAPS mention « Entraînement sportif » (si l'escalade est inscrite dans l'annexe descriptive du diplôme)	OK	OK	OK	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max		http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=24542
Licence STAPS parcours type "santé, vieillissement et activités physiques adaptées"	OK	OK	NON	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max		http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=30161
Licence STAPS parcours type "intervention sociale : développement social et médiation par le sport"	OK	OK	NON	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max	exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique	http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=30079
Licence STAPS parcours type « Ergonomie du sport et performance motrice »	OK	OK	OK	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max		http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=24543
Licence STAPS parcours type "métiers de la forme"	OK	OK	NON	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max		http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=30104
Licence STAPS parcours type "animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives" (AGO APS)	OK	OK	NON	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max		http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=30046
Licence STAPS parcours type "éducation et motricité"	OK	OK	OK	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max		http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=24541
Licence STAPS option "management du sport"	OK	OK	OK	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max	exclusion des personnes ayant un handicap, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.	http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=24545
Licence STAPS parcours type "activité physique adaptée et santé"	OK	OK	OK	OK	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max		http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=24540
CAPE - CAPEPS (professeur des Ecoles - professeur EPS)	OK	OK	OK	NON	NON	SAE + Blocs + Sites sportifs 1 longueur max	encadrement dans le cadre des activités scolaires avec les restrictions aparties au PASS Escalade (http://eps.ac-amiens.fr/565-pass-escalade.html), et aux singularités académiques (limite de nombre, limite de sites, limite de techniques)	

Pas de tableau côté canyon, où la situation est plus simple puisque l'activité relève aujourd'hui intégralement de l'environnement spécifique : AQA, BE à cordes et DEJEPS, s'ils n'ont pas eu la même formation ont aujourd'hui les mêmes prérogatives, et seuls les DEJEPS canoë-kayak sortent du lot avec des prérogatives limitées aux canyons de cotation 1 5 II.



Ce qu'il faut en retenir :

1. Deux contextes réglementaires :

1.1 L'environnement spécifique (Via ferrata, Grandes voies et Terrain d'aventure) qui impose des formations dans la branche sport assurées par des OF publics (Crepes ou ENSA), l'Etat se portant garant de la sécurité des pratiquants dans un secteur établi comme nécessitant des règles de sécurité particulières et défini par le classement fédéral des sites.

Ce contexte interdit aux non titulaires des diplômes délivrés par ces OF l'accès à l'encadrement en Environnement Spécifique.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B5A9CCF992A8ACA113A703F4F0FF0BCB.tpdjo13v_3?idArticle=LEGIARTI000025276534&cidTexte=LEGITEXT000006071318&categorieLien=id&dateTexte=20130304

1.2 La partie hors environnement spécifique (Sites sportifs d'1 longueur, Blocs, SAE) qui autorise des formations dans la branche sport assurées par des OF privés agréées et dans l'enseignement supérieur assurées par les UFRSTAPS.

Ce contexte autorise les titulaires de certains diplômes l'accès à l'encadrement sans formation préalable spécifique imposée.

2. Quatre domaines de formation :

2.1 Le Sport spécifique (Ministère de la Jeunesse et des Sport) avec deux émanations : les OF du service public (CREPS ou ENSA) et les autres OF (fédérations ou OF complètement privés) ; les diplômes associés à ce domaine comportent une formation spécifique technique consacrée à l'escalade et délivrent des diplômes faisant mention de l'escalade dans l'intitulé.

2.2 Le multi-sports avec les UFR STAPS (historiquement la filière des professeurs d'EPS) qui sans nécessairement délivrer des formations spécifiques instaurent la possibilité d'encadrement de l'escalade hors Environnement spécifique et donne accès à l'obtention d'une carte professionnelle en Escalade hors environnement spécifique (en fait dans toutes les activités hors environnement spécifique).